

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Annexé au DOB 2023 de la CCVG



Conseil Communautaire du 14-03-23: Débat d'Orientation Budgétaire 2023



DOB 2023 | CCVG | mars 2023

Depuis la loi Notre, un rapport d'analyse ROB est obligatoire en complément du débat d'orientation budgétaire et doit être réalisé dans les deux mois précédant le vote du budget primitif qui est prévu le 28 mars prochain.

Le CGCT impose la tenue d'un DOB pour les communes et intercommunalités avec une commune de plus de 3500 habitants.

Le DOB doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter et de statuer des orientations budgétaires de la collectivité. Cela permet aussi d'informer sur l'évolution financière de notre collectivité en tenant compte des projets, des évolutions qui ont une influence sur les capacités de financement.

Introduction

Orientations budgétaires 2023

Le cadre légal du DOB / ROB

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Références législatives : Art. 8 et 20, Ordonnance du 26 août 2005, CAA Douai 14/06/2005, commune de Roye - TA Nice 10/11/2008, M. Antoine Di Lorio of commune de La Vallée-du-Var - TA Nice 19/01/2007, M. Bruno Lang of commune de Mouxans-Sartoux, Art. L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT - CAA Lyon, 09/12/2004, « Nardone », décret n°2016-841 du 24/06/2016.

Compte-rendu de séance et publicité

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance (TA Montpellier, 11/10/1995, « BARD/Commune de Bédarieux »).

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n°2016-841 du 24/06/2016).



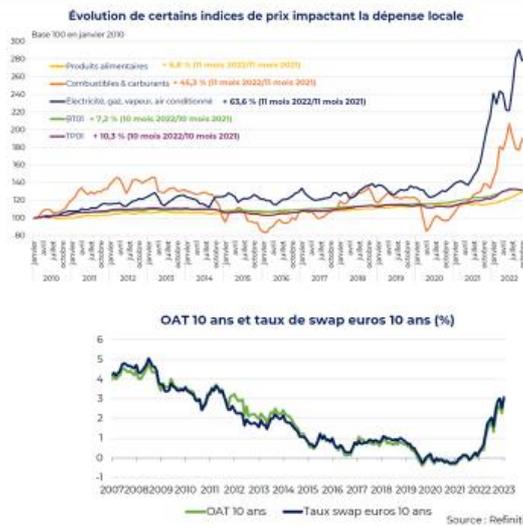
Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.



Orientations budgétaires 2023

Le contexte économique et financier : **inflation, crise énergétique et faible croissance**



Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2022	2023
Insee (déc. 2022)	+2,5%	/
Banque de France (déc. 2022)	+2,6%	+0,3%
Commission européenne (nov. 2022)	+2,6%	+0,4%
OCDE (nov. 2022)	+2,6%	+0,6%
FMI (oct. 2022)	+2,5%	+0,7%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2023
Insee (déc. 2022)	/
Banque de France (déc. 2022) - IPCH	+6,0%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+4,4%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+5,7%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+4,6%



Le contexte économique est marqué par une inflation significative impactant les budgets locaux.

La crise énergétique touche à la fois le coût des Services et de gestion des bâtiments gérés par les Collectivités locales.

Pour autant, cette inflation n'impacte pas vraiment le budget de la CCVG, dont le coût des compétences, les RH et les services gérés, sont peu exposés à ce risque d'érosion monétaire.

Le secteur économique semble résilient, ce qui stabilise les ressources fiscales de la CCVG (CET, CVAE).

L'offre bancaire se durcit et les taux remontent, mais la CCVG n'a pas de besoins immédiats d'emprunts et dispose d'un fonds de roulement équivalent à plusieurs mois d'avances de paiement des dépenses.

Orientations budgétaires 2023

Le contexte économique et financier : **inflation, crise énergétique et faible croissance**

- La croissance se limiterait à +1 % en 2023 traduisant le ralentissement important de l'économie compte tenu des tensions géopolitiques, du climat inflationniste actuel et des marges de manœuvre budgétaires. Celles-ci deviendront de plus en plus réduites en raison du déficit persistant des administrations publiques, de la croissance de la dette et de la hausse des taux d'intérêt.
- L'inflation se poursuivra. La Banque de France estime que l'ICPH 2023 se situerait autour de 4,2% avant de refluer à 2,5% en 2024.

Concomitamment à une réduction lente du déficit budgétaire, la trajectoire de la dette publique ne marquerait pas une décade significative sur la période 2023-2027 et s'élèvera à plus de 3 000 Mds € en 2023.

Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, la Banque Centrale européenne a relevé ses taux directeurs au cours du mois de juillet 2022.

Ce relèvement des taux a un impact certain sur le financement des collectivités en 2022 avec le passage d'un environnement à taux faibles à un coût de la dette en forte progression.

En effet, les taux fixes sont plus élevés que les taux d'usure suite à cette rapide hausse. Ainsi depuis le 1^{er} octobre 2022, le taux d'usure a été rehaussé : 3,45% pour un emprunt sur 20 ans et plus à taux fixe (contre 2,33% constaté au troisième trimestre de 2022 avant la hausse intervenue au 1^{er} octobre).



Les concours et transferts financiers de l'Etat vers les Collectivités Locales en 2023, malgré les déficits qui s'amplifient sur 2023, devraient se maintenir et les aides conjoncturelles se concentrent sur les collectivités en difficultés (ce qui n'est pas le cas de la CCVG).

Introduction

Orientations budgétaires 2023

Les concours financiers de l'Etat au Secteur Public Local, hausse du déficit du budget de l'Etat

DCRTP commune et EPCI | pas d'impact

Dotation crise énergétique : CCVG non éligible

Pour bénéficier de celle-ci, il est nécessaire de satisfaire les critères cumulatifs suivants :

1. Une épargne brute au 31 décembre 2021 qui représentait moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement ;
- ✘ 2. Une épargne brute en 2022 qui a enregistré une baisse de plus de 25 % par rapport à 2021.
- 3 Les EPCI doivent disposer d'un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal par habitant moyen de la catégorie

Fiscalité locale: CCVG marginalement concernée (par la TFPB)

Pour 2023, la revalorisation forfaitaire des bases atteindra 7,1%, niveau qui est proche de ceux appliqués en 1985 et 1986.

2023 : Réduction de la CVAE de 50%

➤ Attribution en lieu et place d'une fraction de TVA au bloc communal et aux

La mise en œuvre de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels est reportée à 2025.



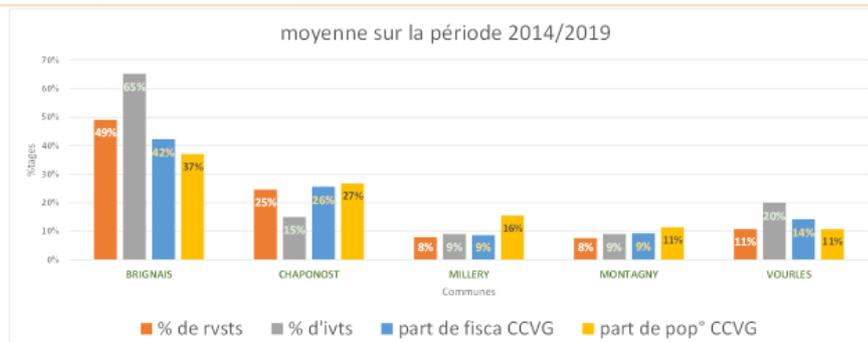
Rappelons maintenant le cadre budgétaire d'élaboration et d'exécution des budgets du mandat de la CCVG : il s'agit du pacte fiscal et financier 2020-2025, adopté par délibération du Conseil Ctaire le 1^{er} décembre 2021.

Les objectifs chiffrés des budgets de la CCVG ont été établis sur la base des ratios et des équilibres financiers du mandat précédent, à savoir :

- 2,5M d'autofinancement dégagé par an en moyenne,
- Moins de 10M€ de stock de dette en début de mandat,
- 6 M€ de dépenses d'équipement effectuées par an en moyenne.

Un diagnostic financier a été réalisé au préalable du Pacte et présenté aux Elus, sur toutes les Communes Membres y compris la CCVG, tenant compte également des transferts financiers (AC, DSC, FPIC, Fonds de concours,...), des investissements réalisés et de la fiscalité (évolution des bases et des taux) de chacun. (diapo extraites du pacte ci-dessous)

Les objectifs chiffrés : rappel des concours financiers aux Communes 2014/19



Investissements : Bat., voiries, PLH , dév éco, voies douces, requalif°,...

Fiscalité CCVG collectée sur la Commune : CET, TH, TF

Reversts : AC, DSC, FPIC



Le contexte budgétaire des Communes Membres

- ❖ Les communes de la CCVG ont une situation financière relativement fragile comme en témoignent les niveaux d'épargne nette par habitant dégagée en 2018 qui sont tous inférieurs à la moyenne de la strate auxquelles appartiennent les communes.
- ❖ L'endettement des communes est plutôt faible et la capacité des communes à se désendetter est globalement correcte, à l'exclusion de la commune de Montagny qui a un endettement important et une capacité de désendettement réduite.
- ❖ La dynamique fiscale des communes est plutôt faible puisque, après correction de l'indexation des bases de fiscalité par l'Etat, la dynamique fiscale varie entre 1,1% et 2,1% par an en moyenne selon les communes.
- ❖ Le revenu par habitant des communes du territoire est relativement important puisqu'il est entre 20% et 60% plus élevé que celui des strates auxquelles appartiennent les communes de la CCVG.
- ❖ Le potentiel fiscal des communes est relativement important car il est entre 1,8 fois et 2,6 fois plus élevé que la strate.
- ❖ Enfin, même si les bases fiscales par habitant du territoire sont élevées comparativement aux strates des communes (en moyenne pondérée, les bases par habitant de taxe d'habitation et de foncier bâti sont 35% supérieures à la strate), les communes disposent d'une marge fiscale forte puisque l'effort fiscal des contribuables du territoire est nettement inférieur à la moyenne.

Les 3 objectifs retenus pour formaliser le Pacte Fiscal et Financier entre la CCVG et les Communes, mis en place dès le budget 2021, sont :

- 1) Accomplir un plan d'investissement ambitieux sur le territoire, (25 à 35 M€),
- 2) Définir les conditions de maintien des grands équilibres financiers (autofinancement, dette), pour pouvoir absorber des chocs économiques, développer les services et soutenir la relance sur le territoire.
- 3) Appuyer davantage les Communes financièrement pour les aider à redresser leurs résultats de fonctionnement.

Orientations budgétaires 2023

Le pacte Fiscal et financier

Le contexte et les objectifs financiers du Pacte fiscal et financier 2020-2025

Les Elus de cette mandature (2020-2025) souhaitent:

- 1) Accomplir un plan d'investissement ambitieux sur le territoire, (25 à 30 M€),
- 2) Définir les conditions de maintien des grands équilibres financiers (autofinancement, dette), pour pouvoir absorber des chocs économiques, développer les services et soutenir la relance sur le territoire.
- 3) Appuyer davantage les Communes financièrement pour les aider à redresser leur résultats de fonctionnement

Ce sont les 3 objectifs d'un **Pacte Fiscal et Financier** entre la CCVG et les Communes **mis en place dès le budget 2021**



Ceci nous a amené à définir sur une prospective financière mise à jour, a minima, 1 fois par an, les conditions de réalisation de ces objectifs :

Orientations budgétaires 2023

Les objectifs chiffrés en 2021 du Pacte fi et fiscal : le PPI, l'autofi. et la dette, la DSC

Le pacte Fiscal
et financier

Conditions de réalisations pour un PPI de 25-30M€ sur 5 ans.

En se basant sur les résultats 2020, pour 2021/25 on a obtenu les hypothèses de pacte fi. & fiscal suivantes:

- Un autofinancement net oscillant entre **+2,6M€** au début du mandat et **+1,6M€** à la fin (soit -1M€)
- Un endettement de **10M€** en début de mandat, et de **20M€** en fin de mandat (soit +10M€)
- **5,5 M€** de dépenses d'équipement par an en moyenne
- Une DSC de **3,1M€** en début de mandat et de **4,1M€** à la fin (soit +200K€ min. par an)



Lors de la dernière Commission finances réunissant les Elus de la CCVG (fév.23), les résultats des 2 derniers exercices (21 et 22) ont permis d'identifier d'importantes marges de manœuvre pour réaliser les objectifs du pacte.

Orientations budgétaires 2023

La situation actuelle des équilibres financiers (au 31/12/2022)

Le pacte Fiscal
et financier

En se basant sur les résultats des CA 2021 et 22, on constate:

- **2,9 et 3,3M€ d'autofinancement net** (objectif : 1,7M€ < autofi < 2,6M€)
- **0 et 1M€ d'emprunts réalisés** (objectif : 2 M€ par an en moyenne), **soit 9,5 M€ de stock de dette** (objectif : 10M€ < autofi < 20M€)
- **4,3 et 3,4 M€ de dépenses d'équipement par an** (objectif : 5,5M€ par an)
- **3,65 M€ de DSC en 2022** (objectif : 3,1M€ < DSC < 4,1M€) **(+8,2M€ d'AC en moy./an)**

Les Elus ont pu également constater que l'exécution financière du PPI était de plus en plus décalée par rapport au PPI initial.

La situation actuelle du PPI (au 31/12/2022)

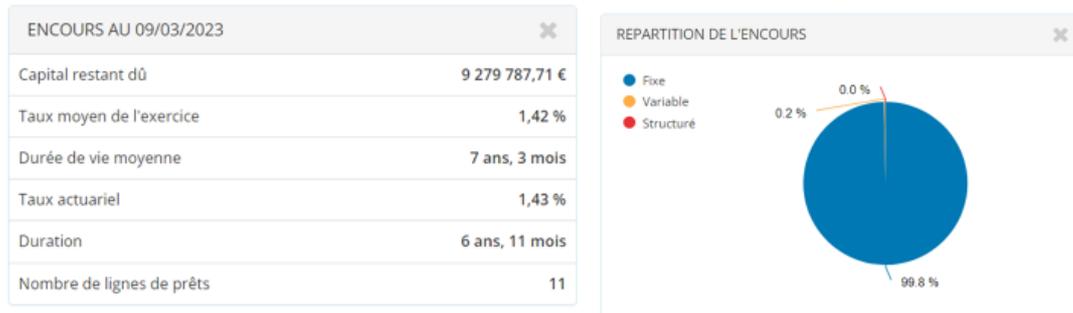
Code Opération	Libellé Opération	2021		2022			2023		2024	2025	Cout total opération
		Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	RAR 31/12/22	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu	
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - 2022-2025										
	Total : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - 2022-2026	399 153	288 692	497 067	236 816	210 095	450 000	69 000	450 000	450 000	2 005 500
Code Opération	Libellé Opération	2 021		2 022			2 023		2024	2025	Cout total opération
	BATIMENTS 2021-2025	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	RAR 31/12/22	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu	
	Total : BATIMENTS 2021-2026	238 380	135 244	1 865 000	298 488	1 594 104	874 000	71 166	2 607 000	157 000	5 584 380
Code Opération	Libellé Opération	2 021		2 022			2 023		2024	2025	Cout total opération
	VOIRIES 2021-2022	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	RAR 31/12/22	Prévu	Réalisé	Prévu	Prévu	
	Total : VOIRIES 2021-2022	182 000	181 943	2 672 622	1 165 182	1 539 931	2 085 500	139 672	11 928 500	2 932 000	20 815 787
	PPI - BATIMENTS VOIRIES PLH	819 533	605 879	5 034 689	1 700 485	3 344 129	4 009 500	279 838	14 985 500	3 530 000	28 405 667

Le total des montants au PPI (28,4M€) ne correspond pas au total des investissements, car tous les investissements ne font pas l'objet d'un PPI.

Concernant les programmes voiries (20,8M€), les modes doux en PPI représentent 7M€.

Du côté de la gestion de la dette, tous les voyants sont au vert.

La situation actuelle de la dette (au 31/12/2022)



Le stock de dette est sécurisé et son coût est optimisé.

Le ratio de solvabilité (endettement / épargne brute) à 2,3 ans est à un niveau excellent.

⇒ Les marges de manœuvre d'endettement sont très importantes.

-Du côté des ressources fiscales et des dotations de fonctionnement, même remarque que pour la dette, avec :

Une dynamique très forte sur la fiscalité économique (CFE, CVAE et taxes sectorielles)

Une compensation de la TH remplacée par une fraction de TVA, qui est dynamique également.

Une hausse du produit de la Taxe Foncière de +500K€ en 2021 suite à une hausse du taux (0,5% à 1,5%).

Au total, +1,35M€ de produit fiscal depuis 2020 ont été collectés en 2022.

Le potentiel fiscal par habitant de la CCVG est du plus du double que la moyenne des EPCI de sa catégorie, ce qui permet de résister à toute inversion de ressources autres que fiscales.

Les compensations pour exonérations de TP, TH, CVAE se sont effectuées à chaque fois à des niveaux planchers très élevés.

Ce faisant, la forte capacité de mobiliser les ressources de fonctionnement permettent d'envisager le maintien des 3 objectifs du pacte quel que soient les scénarios d'évolution à horizon 2025.

- Sur la base des résultats de 2022, un exemple de scénario « extrême » en prospective budgétaire a été présenté aux membres de la Commission finances.

Il montre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

On y constate qu'avec une réalisation de 30 M€ d'investissement en 3 ans et une hausse de la DSC à 4,7M€, d'ici 2025, les équilibres financiers sont maintenus à un bon niveau, sans fiscalité supplémentaire, ni besoin en ressources humaines.

Prospective détaillée 2023/25 établie pour le DOB 2023 -réf. 3
tableaux suivants présentés et débattus avec les Elus de la Commission

EQUILIBRES FINANCIERS		2022	taux	2023	taux	2024	taux	2025
			d'évol. %		d'évol. %		d'évol. %	
	variation n/n-1	1 129 293				montants en k€		
RECETTES COURANTES DEFONCT		24 667 749	1,2%	24 973 824	1,9%	25 458 476	2,0%	25 955 332
	variation n/n-1	649 619						
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS (y c le FPIC)		20 482 010	4,9%	21 476 542	2,7%	22 062 124	2,0%	22 506 924
évol°	frais de personnel + élus		0,0%		2,0%	2 240 016	2,0%	2 284 816
RH	dt fs Elus + Assemblée.	2 010 114	0,0%	2 196 094	0,0%	0	0,0%	0
	dt svcs communs + pers. Ext.		0,0%		0,0%	0	0,0%	0
évol°	divers frais généraux (fournit, carbu, NRJ, maint, loc,...)	256 243	8%	256 243	2%		3%	
poles	pole entret. voiries urbaines - ZAE & voies douces	845 290	15%	974 600	0,2%		0,2%	
	pole dév économiques & vie entreprises	96 492	-2%	95 000	0,0%		0,0%	
	pôle social (POV-Accueil GV-Insert° par l'économique)	34 080	12%	38 000	0,1%		0,1%	
	pole territoire missions environnement & agriculture	104 631	5%	110 000	0,1%		0,1%	
	pole territoire mission PLH-SIG/ADT - Mobilité	309 832	7%	330 000	0,1%		0,1%	
	Pole batiments : Aires d'Accueil GV	224 501	2%	230 000	0,0%	3 600 000		3 700 000
	Pole batiments siège Sacuny et dom Rochilly	136 957	2%	140 000	0,0%		0,0%	
	Pole batiments Centre Aquatique	542 680	3%	560 000	0,0%		0,0%	
	Pole batiments Pépinière d'entreprises	54 492	5%	57 000	0,0%		0,0%	
	Pole batiments Gendarmerie BMO	37 311	21%	45 000	0,2%		0,2%	
	participation au SOL OTI SAGYRC SMAGA	644 738	9%	705 300	0,1%		0,1%	
	Reversement Attribution de compensation	8 215 567	-0,6%	8 167 197	0,4%	8 200 000	0,0%	8 200 000
	Reversement TEOM & TS Dpt	2 396 041	6,4%	2 550 000	2,0%	2 600 000	3,8%	2 700 000
	Reversement DSC	3 650 934	12,3%	4 100 000	9,8%	4 500 000	4,4%	4 700 000
1- EPARGNE GESTION		4 185 739	-16,4%	3 497 282	-2,9%	3 396 353	1,5%	3 448 408

EQUILIBRES FINANCIERS		2022	taux	2023	taux	2024	taux	2025
			d'évol. %		d'évol. %		d'évol. %	
1- EPARGNE GESTION		4 185 739	-16,4%	3 497 282	-2,9%	3 396 353	1,5%	3 448 408
intérêts de la dette		141 630	-5,2%	134 300	43,9%	193 286	92,0%	371 155
	intérêts de la dette ancienne	141 630		134 300		123 286		111 130
	intérêts de la dette nouvelle	0		0		70 000		260 025
2- EPARGNE BRUTE		4 044 109	-16,8%	3 362 982	-4,8%	3 203 067	-3,9%	3 077 253
remboursement en capital (hors RA)		717 043	-6,2%	672 920	13,5%	763 556	24,7%	952 498
	rembt dette ancienne (hors RA)	717 043		672 920		692 834		684 815
	rembt dette nouvelle (hors RA)	0		0		70 722		267 683
3- EPARGNE DISPONIBLE		3 327 066	-19,1%	2 690 062	-9,3%	2 439 510	-12,9%	2 124 754
RàR		4 789 650						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 423 123		10 289 650		10 000 000		9 500 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 178 579		1 696 022		1 648 280		1 865 866
RàR		182 766						
4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		1 244 544	590,5%	8 593 628	-2,8%	8 351 720	-8,6%	7 634 134
3- EPARGNE DISPONIBLE		3 327 066	-19,1%	2 690 062	-9,3%	2 439 510		
7 - EMPRUNT		0		2 000 000	175,0%	5 500 000	-1,8%	5 400 000
5- VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT		2 082 522		-3 903 566		-412 210		-109 380
6- FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		4 440 200		536 634		124 424		15 045
éléments hors FdR (RàR, op. d'ordres, dép imprév,...)		-4 606 884		montants annuels moyens calculés sur les 6 derniers CA				
7- EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		-166 684						
ENDETTLEMENT		9 512 075	14,0%	10 839 155	43,7%	15 575 599	28,6%	20 023 100

CCVG Prospective financière								Objectifs définis au Pacte Financier et Fiscal			
financement du PPI 2020 - 2025 (suivi DOB 2023 du Pacte fi & fisce)											
SYNTHESE	2022	taux	2023	taux	2024	taux	2025	Montant	Moyen	Montant	Moyen
Prospective CCVG budget 2020-2025		évol. %		évol. %		évol. %		2020	en %	2025	en %
montants en k€											
RECETTES COURANTES DEFONCT	24 667 749	0,0	24 973 824	1,9	25 458 476	2,0	25 955 332	X + 3 400 000		Y + 2 900 000	
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS (y	20 482 010	0,0	21 476 542	2,7	22 062 124	2,0	22 506 924	X		Y	
1- EPARGNE GESTION	4 185 739	-16,4	3 497 282	-2,9	3 396 353	1,5	3 448 408	3 405 000		2 900 000	-15%
intérêts de la dette	141 630	-5,2	134 300	43,9	193 286	92,0	371 155	155 000		180 000	
2- EPARGNE BRUTE	4 044 109	-16,8	3 362 982	-4,8	3 203 067	-3,9	3 077 253	3 250 000		2 720 000	
remboursement en capital (hors RA)	717 043	-6,2	672 920	13,5	763 556	24,7	952 498	650 000		1 030 000	
3- EPARGNE DISPONIBLE	3 327 066	-19,1	2 690 062	-9,3	2 439 510	-12,9	2 124 754	2 600 000	47%	1 690 000	31%
		0,0									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 423 123	200,6	10 289 650	-2,8	10 000 000	-5,0	9 500 000	5 500 000	100%	5 500 000	100%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 178 579	-22,2	1 696 022	-2,8	1 648 280	13,2	1 865 866	900 000	16%	900 000	16%
4- BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	1 244 544	590,5	8 593 628	-2,8	8 351 720	-8,6	7 634 134	4 600 000	84%	4 600 000	84%
		-									
7 - EMPRUNT	0		2 000 000	####	5 500 000	-1,8	5 400 000	2 000 000	36%	2 910 000	53%
ENDETTLEMENT	9 512 075	14,0	10 839 155	43,7	15 575 599	28,6	20 023 100	10 000 000		20 000 000	7,35

A partir de ces constats, les Elus se sont accordés sur des choix de DSC et d'AC avec pour 2023 les propositions suivantes :

- Augmentation de la DSC de 500K€ sur 1 an, soit une augmentation de 1M€ depuis 2020.

- Niveau de 4,15M€ inscrit au Pacte atteint en 2023, au lieu de 2025.
- Possibilité de croissance supplémentaire en 2024 et 2025 de la DSC (4,7M€) tout en respectant les équilibres et le PPI du Pacte.
- Périmètre de l'AC inchangée.
 - Soit la ventilation suivante pour la DSC et l'AC 2023 :

La proposition de DSC 2023

CALCUL DE LA DSC 2023 (fév. 23)

	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	TOTAL
critère : Potentiel Financier	44,20%	656 715	509 186	295 719	196 261	1 834 300
		35,80%	27,76%	16,12%	10,70%	100,00%
Critère revenu disponible par habitant	16,90%	312 389	164 105	86 548	77 395	701 350
		44,54%	23,40%	12,34%	11,04%	100,00%
critère : Effort fiscal pondéré en %	38,90%	565 346	466 792	212 873	209 853	1 614 350
		35,02%	28,92%	13,19%	13,00%	100,00%
DSC 2023		1 534 451	1 140 083	595 140	483 508	4 150 000
Pourcentage de répartition entre communes		37,0%	27,5%	14,3%	11,7%	100,0%
Rappel DSC 2022 définitive		1 316 813	1 016 158	544 425	398 167	3 650 934
Ecart 2023/2022		217 638	123 925	50 715	85 341	499 066

La proposition d'AC en 2023

AC 2023	BRIGNAIS	CHAPONOST	MILLERY	MONTAGNY	VOURLES	Total
produit de TP transférée en 2 000	4 621 646	2 093 718	495 981	562 909	971 800	8 746 054
retenues pour Transferts politique de la Ville	66 555	0	0	0	0	66 555
Retenues pour Transferts Gendarmerie	40 567	28 802	0	0	10 697	80 066
Retenues pour Transferts Terrain GV Sédentaires	19 289	0	0	0	0	19 289
Retenues pour refacturation ADS	28 351	0	13 747	10 403	11 032	63 533
Retenues pour refacturation AJ	9 773	9 773	7 611	5 449	7 611	40 219
Retenues pour refacturation MP	65 058	56 012	19 474	3 886	33 765	178 195
Retenues pour refacturation INFORMATIQUE	90 000	30 000	11 000	0	0	131 000
COMPENSATION NETTE = AC	4 302 053	1 969 131	444 149	543 169	908 695	8 167 197
Dont Retenues des Sves Communs Mutualisés	193 183	95 785	51 832	19 739	52 408	412 946
Ecart par Commune AC 2023 / 2022	-38 823	6 462	-16 257	-1 197	1 444	-48 370

Autres équilibres financiers en 2023 :

Orientations budgétaires 2023

L'évaluation des recettes et des dépenses en 2023

	CA 2022		BP 2023		Ecart BP/CA
	Global	Détails	Global	Détails	
RECETTES COURANTES DE FONCT	24 667 749	24 667 749	24 564 303	24 564 303	-0,4%
DEPENSES DE FONCT	20 482 010	20 482 010	22 170 041	22 170 041	8,2%
1. EPARGNE & GESTION		4 185 739		2 394 262	-42,8%
Frais financiers et exceptionnels		141 630		129 000	
2. AUTOFINANCEMENT BRUT		4 044 109		2 265 262	-44,0%
remboursement dette en capital (fv)		717 043		674 000	
3. AUTOFINANCEMENT NET		3 327 066		1 591 262	-52,2%
(opérations réelles) DEPENSES D'INVESTISSEMENT (réalisées)		3 423 123		4 913 060	4 789 650
RECETTES D'INVEST		2 178 579		1 174 932	182 766
SOLDE (Dép. - Rec) d'INVESTISSEMENT A FINANCER (à couvrir)		1 244 544		8 345 012	
AUTOFINANCEMENT NET (appel)		3 327 066		1 591 262	
Excédents antérieurs (Fonds de Roulement n-1)		2 357 678		4 440 200	

- Stabilité des recettes perçues en fonctionnement (24,5M€)
- Pas d'impact de la Loi de Finances 2023 sur les dotations, qui seront stables par rapport à 2022.
- Le relèvement des bases locatives des locaux d'habitations n'affectera pas les produits de la fiscalité qui proviennent du secteur économique en grande majorité et dont les valeurs locatives n'évoluent pas.
- La CVAE et la TH sont remplacées par une fraction de TVA dans les produits fiscaux de la CCVG.

- Croissance des dépenses de gestion (+1,5M€ environ), en raison de l'inflation, de recrutements (3 postes) et d'une hausse de la DSC (0,5M€).

-L'évolution des dépenses de personnel en GVT est modeste, car ces charges représentent moins de 10% des dépenses.

-Il n'y a pas de transferts de compétence, ni de reprises de service des communes. 3 recrutements en renfort sont prévus et budgétés.

-Si des transferts de personnel étaient envisagés, la CLECT veillerait aux compensations de charges/produit pour neutraliser l'impact budgétaire, si tant est qu'il soit significatif.

-La structure de la CCVG fait que les dépenses obligatoires sont peut représentatives dans le budget de fonctionnement. Beaucoup de charges restent ajustables en cas de graves affectations des ressources.

-D'autant plus que les marges de manœuvre fiscales sont très importantes (ex. taux du Foncier Bâti de 1,5% sur une base de 57M€, pot. Fiscal 2022 à 632 €/ hab, contre 309€/hab en moy.).

⇒ Autofinancement prévisionnel 2023 en recul mais à un niveau excellent

- Inscription partielle des dépenses d'équipement du PPI (5M€) et inscriptions des reports 22 (4,8M€) au budget d'investissement 2023, avec un prévisionnel d'emprunt de 2M€ - 2,5M€.

En l'état actuel nous n'aurions plus besoin de recourir à de nouvelle hausse de fiscalité jusqu'en 2025.

Les Elus se donnent la possibilité en fin d'exercice 2023 de vérifier la tenue des 3 objectifs du pacte et leur soutenabilité, pour envisager une modification éventuelle de la DSC 2023.

Présentation de la structure et de l'évolution des RH (extrait de la délib. CCVG « rapport sur l'égalité Homme-Femme 2022 »

L'évolution et la structure des dépenses de personnel

Tableau 32 : Effectif par statut et catégorie

Statut / catégorie	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution
Non titulaires	4	5	7	7	6	7	5	1
A	2	3	3	5	5	5	5	3
B	1	1	1	1	1	2		- 1
C	1	1		1				- 1
non catégorisé			3					NS
Titulaires	11	11	20	19	20	21	23	12
A	5	5	8	9	9	9	12	7
B	2	1	3	4	3	4	4	2
C	4	5	9	6	8	8	7	3
Total général :	15	16	27	26	26	28	28	13
En ETP	15	16	25	23,3	25,1	26,8	27,8	12,8
En ETPT	14,6	12,5	19,5	22,1	22,2	22,5	27,4	12,8

LES EFFECTIFS

- Femmes
- Hommes

	Administrative	Technique
Femmes	11	2
Hommes	3	10

Moyenne d'âge
41.73
ans



Moyenne d'âge
47.13
ans

Les avancements de grade et promotions

Femmes	1
Hommes	3

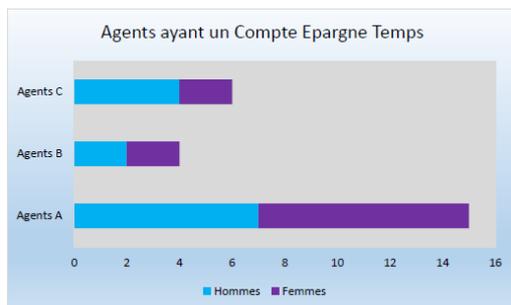
Les réussites aux concours / examens professionnels

Femmes	2
Hommes	0

Agents à temps partiel :

Femmes : 2

Hommes : 0



Provisionné depuis 2022 : 35K€

Réglementation RTT (non fractionnable)

L'ensemble des agents travaille 1607 heures annuelles, sur un cycle hebdomadaire de 39 heures avec 22 jours d'ARTT annuels (déduction faite de la journée de solidarité).

Heures supplémentaires

Le régime indemnitaire affecté au personnel d'encadrement (catégories A) tient compte des travaux supplémentaires liés à l'exercice des fonctions pour chaque niveau de responsabilités.

Pour les agents du cadre d'emplois de catégorie B et C : l'indemnisation des heures supplémentaires, avec l'IHTS, et également la récupération des heures sont les deux solutions possibles.

Primes - indemnités

L'affectation des différentes primes s'appuie sur l'éventail réglementaire dans le respect des maximum autorisés par grade comme suit :

Le RIFSEEP a été instauré pour les cadres d'emplois suivants, à hauteur de 100 % des plafonds fixés par la réglementation en vigueur :

IV – Compte Personnel de Formation

Le CPF est fixé à 25 heures par an pour les agents à temps complet.

Tickets restaurants

Instauration des tickets restaurants par délibération du 02/01/2002, avec une participation de la collectivité de 50 % de la valeur du ticket.

Revalorisation est faite via la délibération n°2022-58 en date du 27/09/2022, avec une valeur faciale à 8 euros, et une participation employeur à 60 %.

Maintien de salaire

Une convention de labellisation, à la couverture de prévoyance est proposée avec une participation de l'employeur de 40 euros par agent et par mois.

Synthèse budgétaire 2022/25 inscrite au DOB 2023 :

EQUILIBRES FINANCIERS	2022	taux	2023	taux	2024	taux	2025
		<i>d'évol. %</i>		<i>d'évol. %</i>		<i>d'évol. %</i>	
DEPENSES DE GESTION et des MISSIONS (y c le FPIC)	20 482 010	4,9%	21 476 542	2,7	22 062 124	2,0	22 506 924
évol° frais de personnel + élus		0,0		2,0	2 240 016	2,0	2 284 816
RH dt fs Elus + Assemblée.	2 010 114	0,0	2 196 094	0,0	0,0	0,0	0,0
dt svcs communs + pers. Ext.		0,0		0,0	0,0	0,0	0,0

Fin du ROB 2023, annexé au DOB 2023.